

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2018**

L'An deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le 3 mai deux mille dix huit, et une seconde convocation avec un ordre du jour modifié envoyé le dix-sept mai deux mille dix-huit.

Conseillers en exercice au jour de la séance :	32
Présents :	24
Absents ayant donné Pouvoir :	6
Absent :	2

PRESENTS : M. Bernard DEBAECKER, Maire,
M. BAILLEUL, Mme CHARMET, M. ARNOUITS, M. PERLEIN, M. LESAGE,
Mme TRYHOEN, Mr BURGHELLE, Mme BEURAERT,
Adjoints,

M. GANTOIS, Mme DAUCHEZ, M. MECHENTEL, Mme CARPENTIER
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme BRISBART, M. LANCERY, Mme VANDENBROUCKE, M. DEWYNTER,
Mme LARRIDON, Mme SCHRICKE, M. LABITTE, Mme VEIT-TORREZ, M.
BRAHIMI, M. PRINCE, Mme LAMS,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir	à Mme Dauchez
Mme AZEVEDO	qui a donné pouvoir	à M. Arnouts
M. BELLEVAL	qui a donné pouvoir	à M. Bailleul
M. CONTREMOULINS	qui a donné pouvoir	à M. Perlein
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir	à M. Labitte
Mme MACOU	qui a donné pouvoir	à M. Brahimi

ABSENTS :

M. Philippe DUHAMEL,
M. Gaël DUHAMEL.

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe Gantois

Monsieur le Maire désigne Monsieur Philippe GANTOIS comme secrétaire de séance.

M. le Maire invite les élus le 25 mai sur le parking Espace Flandre pour le déplacement à l'ARS pour l'I.R.M.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du 27 mars 2018, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

Suite à l'intervention de Mme BEURAERT, qui souhaite que le procès verbal intégral soit modifié (erreur de retranscription de son intervention sur le budget), le procès verbal du 27 mars 2018 devra être approuvé au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire aborde ensuite les questions inscrites à l'Ordre du Jour :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

1. - EMET UN AVIS FAVORABLE à l'UNANIMITÉ (28 voix pour et 2 abstentions) à la demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

2. - APPROUVE à l'UNANIMITÉ (30 voix pour) la mise en œuvre d'un contrat d'apprentissage pour le service Politique de la Ville pour la rentrée scolaire 2018.

3. - APPROUVE à l'UNANIMITÉ (30 voix pour) la mise en œuvre d'un contrat d'apprentissage au Jardin des Enfants pour la rentrée scolaire 2018.

4. - AUTORISE à la MAJORITÉ (23 voix pour et 7 voix contre) après interventions de M. Labitte et Monsieur le Maire, la vente de terrains agricoles communaux au profit de :

• **Monsieur et Madame LAVALEE-POUPART Joël**

Exploitation des parcelles situées sur la Commune de Marck, lieu-dit « Le Fort vert » et référencées sous la numérotation :

- AR 134 d'une superficie de 20 331 m² ;
- AR 135 d'une superficie de 21 432 m² ;
- AR 136 d'une superficie de 14 884 m² ;
- AR 137 d'une superficie de 12 165 m² ;
- AR 138 d'une superficie de 35 498 m² ;
- AR 139 d'une superficie de 5 897 m² ;
- AR 140 d'une superficie de 6 459 m² ;
- AR 141 d'une superficie de 8 892 m² ;
- AR 142 d'une superficie de 11 544 m² ;
- AR 143 d'une superficie de 18 084 m² ;
- AR 144 d'une superficie de 17 320 m² ;
- AR 145 d'une superficie de 14 667 m² ;
- AR 162 d'une superficie de 329 m² ;
- AR 163 d'une superficie de 783 m² ;
- AR 165 d'une superficie de 7 471 m².

Après saisine de France Domaine, le prix de vente est fixé à 0,60€/m², soit 117 454 € HT.

Maître DELPLACE-PIERS, de la SCP DELPLACE-PIERS-VERCHAIN à ARDRES (62 610) sera en charge de la rédaction de l'acte de vente.

• **Monsieur et Madame DESOUTTER**

Exploitation de parcelles situées sur la Commune de Caëstre et référencées sous la numérotation :

- ZH 13 d'une superficie de 11 550 m² ;
- ZH 35 d'une superficie de 3 000 m².

Après saisine de France Domaine, le prix de la vente est fixé à 10 476 € HT.

Maître LOTTHE, de l'office notarial LEMBREZ-LOTTHE-LETURGIE-LENFANT situé à Bailleul, sera en charge de la rédaction de l'acte de vente.

Pour chacun des dossiers, les frais de notaire et tous autres frais supplémentaires nécessaires à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

5. - AUTORISE à la MAJORITÉ (19 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention) la vente de la parcelle cadastrée section DR n°205 au profit de la SARL SERVICE IMMO ou toute autre société qui s'y substituerait pour un montant de 7380 € hors taxe et hors frais annexes qui seront à la charge de l'acquéreur, après intervention de M. Labitte.

6. - APPROUVE à l'UNANIMITÉ (30 voix pour) la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour le SIECF, après intervention de M. Gantois.

7. - APPROUVE à l'UNANIMITÉ (23 voix pour et 7 abstentions) les conventions de mise à disposition des salles de sport du Complexe de l'Etoile au Collège Fernande Benoist et du Complexe de Coubertin au Collège des Flandres.

8. - APPROUVE à l'UNANIMITÉ (28 voix pour, et 2 abstentions) la proposition d'amendement du Projet Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de la Santé, après interventions de Mme Veit-Torrez, Monsieur le Maire, Monsieur Gantois. Suite à la proposition d'amendement de Monsieur GANTOIS, le vote à donné le résultat suivant : 2 voix pour et 28 voix contre (rejeté à la MAJORITÉ).

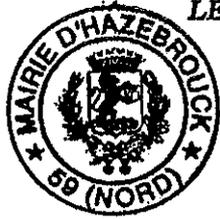
Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2015 (décisions n° 2018/11 à 2018/30).

Les documents suivants ont été transmis aux Membres du Conseil Municipal :

- point 4 : les avis du Domaine et 4 plans
- point 5 : plan de division, extrait cadastral, plan, et avis du Domaine
- point 7 : Conventions de mise à disposition

Monsieur le Maire a levé la séance à 19h35.

Hazebrouck, le vendredi 25 mai 2018



LE MAIRE DE LA VILLE d'HAZEBROUCK,

Bernard DEBAECKER